

Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DE-AS) en apprentissage (post Bac ASSP/SAPAT)

Prérequis

- Être âgé de 17 ans minimum à 30 ans maximum (moins de 31 ans à la date de signature du contrat. Pas de limite d'âge pour les travailleurs handicapés)
- Être titulaire du Bac pro ASSP ou SAPAT
- Trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage au plus tard à la date d'entrée en formation

Calendrier

Se référer au calendrier de notre site internet

Tarifs

Gratuité des frais d'inscription

Coût de la formation : prise en charge des frais pédagogiques par l'OPCO

Délais d'accès

3 à 4 mois

Modalités d'accès

Sélection conformément à la réglementation en vigueur

Contact

À Colmar

03 89 21 22 50

À Ingwiller

03 88 71 62 92

À Mulhouse

03 89 32 55 66

Référent handicap :

03 89 21 22 50

Objectifs

- Accompagner et soigner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités
- Apprécier l'état clinique de la personne et mettre en œuvre des soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques
- Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants
- Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention
- Transmettre des observations, quels que soient l'outil et les modalités de communication

Métier

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Contenu

L'accompagnement pédagogique de l'apprenti est assuré par un maître d'apprentissage. L'apprenti bénéficiera en outre, tout au long de la formation, d'un suivi individuel par l'équipe pédagogique de l'Institut de formation.

Des échanges réguliers auront lieu chez l'employeur, entre le maître d'apprentissage et l'équipe pédagogique.

À l'issue de la formation, l'apprenti sera soumis aux épreuves de certifications définies par la réglementation.

Bac pro ASSP

721H de formation théorique (371H de théorie et 350H de stages) ainsi qu'une formation pratique chez l'employeur selon le planning.

- Bloc 2 : Évaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration.

Bac pro SAPAT

1 001H de formation théorique (511H de théorie et 490H de stages) ainsi qu'une formation pratique chez l'employeur selon le planning.

- Bloc 2 : Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.
- Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.
- Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques.

Méthodes mobilisées

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux, travaux personnels guidés, classes inversées, formation à distance (Google éducation), travaux pratiques, exercices d'application.

Modalités d'évaluation

Voir l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DE-AS) et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.